

Direction des Actions Culturelles
Service Actions Culturelles
JPB/MA/VC

N°40/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) pour l'année 2023.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant la FNCC, lieu de rencontre entre élus permettant l'échange d'informations et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale,

Considérant que dans le cadre de la saison culturelle 2022/2023, la ville de Gonesse souhaite adhérer à la FNCC pour l'année 2023.

DECIDE

- **De signer** avec la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC), sise 81 rue de la Tour, 42000 Saint-Etienne, le bulletin d'adhésion joint à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de de 511 €,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 8 février 2023

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le :

14 FEV. 2023

Mis en ligne le:

16 FEV. 2023

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corinne MAILLER

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) pour l'année 2023.

Date de décision: 08/02/2023

Date de réception de l'accusé 14/02/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 2023DECISION40

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230208-2023DECISION40-AI

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Décision 40.pdf (99_AI-095-219502770-20230208-2023DECISION40-AI-1-1_1.pdf)